



Intervention d'un avocat au lycée

publié le 08/06/2011

Intervention de Me AHOUANMENOU

Descriptif :

Maître AHOUANMENOU, avocat au barreau de Poitiers, est intervenu le vendredi 6 Mai 2011 devant notre classe (PPROC).

Le sujet qui nous a été présenté était : Qu'est-ce que la majorité ?

Dans un premier temps l'avocat nous fait un exposé et dans un second temps il y a eu un échange "questions réponses".

1ère partie : La majorité légale est de 18 ans depuis 1974.

On distingue la majorité sexuelle de la majorité légale : elle est de 15 ans.

Avant 18 ans on est considéré comme mineur.

Un mineur de - 10 ans à 13 ans : sanction éducatives (non responsable) ; de 13 à 16 ans : maison de correction ; de plus de 16 ans : sanction pénale (garde à vue).

2ème partie : Qu'est-ce qu'on peut faire à 18 ans ?

La liberté de voter, mais ce n'est pas une obligation (un devoir).

Nous votons pour choisir les députés qui vont choisir les lois.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.